



AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

Réf. : AOO N° 003/2025/LNT pour le Concours d'architecture pour la Construction du bâtiment de l'Agence Régionale de Blitta.

1. La LOTERIE NATIONALE TOGOLAISE (LONATO) organise un concours d'architecture en vue de sélectionner le projet architectural dont l'exécution sera le siège de l'Agence Régionale de la LONATO à Blitta.
2. Le présent concours est ouvert aux cabinets d'architectes ou groupements d'architectes répondant aux exigences de qualification requises. L'architecte, ou le mandataire du groupement, conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants.
3. Les exigences de qualifications sont :

Pour les nationaux :

- ✓ L'attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier,
- ✓ La carte d'immatriculation fiscale ou tout autre document équivalent ;
- ✓ L'attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois délivrés par le tribunal compétent ;
- ✓ L'original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'original de l'attestation de régularité fiscal datant de moins de trois (03) mois, délivré par l'office togolaise des recettes ;
- ✓ L'attestation de l'inspection de travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ Le quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- ✓ L'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés, et
- ✓ L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre National des Architectes du Togo.

Pour les étrangers

- ✓ Un extrait du registre de commerce ;
 - ✓ Une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois ;
 - ✓ Une attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés au Togo ; et
 - ✓ L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du pays d'origine.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet du concours à l'adresse mentionnée ci-après : **LOTERIE NATIONALE TOGOLAISE, sise au 2470, Avenue de la Chance Lomé, BP : 895, Tél : (+228) 22 53 57 02, Email : lonato@lonato.tg, de 8 heures et 12 heures ; 15 heures et 17 heures (heure GMT), les jours ouvrables.**
 5. Aucune séance d'ouverture publique des plis n'est prévue.
 6. Les documents à fournir par les candidats (pièces graphiques, enveloppe d'anonymat, support informatique etc.) seront remis sous emballage (enveloppe) unique fermé, portant uniquement la mention : « **Concours d'architecture pour la construction du bâtiment de l'Agence Régionale de Blitta** ».



Sous peine d'exclusion, aucune des pièces écrites ou graphiques du dossier de présentation ne devra faire figurer des références aux auteurs du projet, ou de signes de reconnaissance.

7. Les pièces du concours seront présentées de telle manière qu'à l'ouverture des offres, on retrouve les trois plis suivants :

- **Un premier pli fermé** ne comportant aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur ou sa provenance et contenant les pièces graphiques sous les formats suivants :
 - Un (01) exemplaire original et non assemblé et prêt pour l'affichage et ;
 - Un (01) support informatique (clé USB) comportant tous les documents rendus en format PDF pour les plans, jpeg pour les images, Word pour les textes et Excel pour les tableaux et graphiques.

Les planches graphiques ne porteront aucun symbole, ni aucun signe d'identification du candidat connus ou habituellement utilisés par lui, ou utilisé dans un précédent concours architectural (logotype, cachets, etc.).

- ✓ **Un second pli fermé** contenant à l'intérieur, les informations sur la raison sociale et l'adresse complète du candidat, ainsi que la lettre de soumission et d'engagement selon le modèle annexé au présent règlement du concours, et les pièces originales ci-après :
 - le quitus social datant de moins de six (06) mois et
 - l'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés, et
- **Un troisième pli fermé**, portant uniquement la mention : « **Concours d'architecture pour la construction du bâtiment de l'Agence Régionale de Blitta** : à n'ouvrir qu'en séance publique par le Jury devant un Huissier de justice » ; et contenant le premier et le deuxième pli.

Tout dossier qui ne respecterait pas cet anonymat sera rejeté.

8. Les propositions seront soumises à l'adresse mentionnée au point 3 du présent avis.

Ces propositions seront déposées au plus tard le 30 septembre 2025 à 16 heures GMT précises. Les propositions remises en retard ne seront pas acceptées. La soumission des propositions par voie électronique n'est pas autorisée.

**La Personne Responsable
des Marchés Publics,**

Dagnran Kokouvi AMEDOME